

[REDACTED]
[REDACTED]
45800 Combles

S'atteste que ma parcelle n° A 51 ~~est~~
ne contient aucune plantation (pas d'arbres, pas
d'arbustes, pas de massifs fleuris)
C'est pourquoi je demande une restriction du
périmètre (jusqu'à 3 mètres de la limite séparative
de la parcelle A 501) du cœur d'îlot
ou éventuellement une suppression du cœur d'îlot
sur ma parcelle n° A 51

[REDACTED]
[REDACTED]